



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin 2023, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

24 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

3 excusés :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

0 absent

Secrétaires de séance : M. Samuel TRAVERS et Mme Cécile MARCHAND

Date d'affichage :

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_06_05_16

Nomenclature : 3.6

Autorisation de passage du circuit VTT n° 24 sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

Rapporteur : M. Florent BASLÉ

M. Florent BASLÉ porte à la connaissance du Conseil municipal le projet d'extension de circuits VTT sur le territoire de LCC, notamment sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

Liffré-Cormier Communauté en collaboration avec le Club Cycliste de Liffré souhaite étendre le réseau de circuits VTT existants sur le territoire par le balisage d'itinéraires sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier disposant de terrains qui, en raison de leur situation, leur nature, leur configuration, sont tout spécialement adaptés à la pratique de cette discipline.

Ce projet permettra la mise en valeur de l'offre sportive de pleine nature présente sur le territoire, axe fort de la stratégie de développement touristique.

L'itinéraire est annexé à la présente délibération.

Liffré-Cormier Communauté assurera la mise en place des équipements suivants :

- La signalétique et les balises de jalonnement.
- Les panneaux d'information présentant le ou les itinéraires.

Liffré-Cormier Communauté assurera la promotion de l'itinéraire ainsi que sa communication par le biais de documents techniques promotionnels adaptés.

- Flyers
- Carte

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage de l'itinéraire sur propriété privée communale selon le tracé présenté en annexe.
- Autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « balisage et signalétique VTT » de la fédération française de cyclotourisme et la promotion touristique de tracés



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Affiché le

ID : 035-213502537-20230605-2023_06_05_16-DE

- S'engage à informer Liffré-Cormier Communauté de toute fermeture des itinéraires
- Autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

8.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh